

3 - TRANSFERTS BUDGETAIRES ENTRE L'ETAT ET LES EEP

3.1 - SUBVENTIONS BUDGETAIRES DE L'ETAT AUX EEP

Les subventions budgétaires accordées par l'Etat à certains EEP ont pour objectifs principaux de soutenir leur effort d'investissement, contribuer à leur restructuration et, le cas échéant, couvrir les charges du service public. Elles demeurent particulièrement orientées vers les secteurs prioritaires : infrastructures, enseignement et autres secteurs sociaux, agriculture et services publics de base.

Les subventions accordées aux EEP au cours de l'exercice 2005 ont atteint **9.628 MDH** contre 11.278 MDH en 2004. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des transferts relatifs aux **échéances de la dette** (269 MDH en 2005 contre 2.188 MDH en 2004). Elles représentent 7,9% des dépenses ordinaires du Budget Général de l'Etat contre 10,8% en 2004¹, faisant ressortir ainsi une amélioration sensible.

Les subventions aux EEP au titre de l'**équipement** (3.301 MDH) et du **fonctionnement** (4.417 MDH) représentent ensemble **80%** du total des débloques.

Les débloques au titre des **échéances de la dette** (269 MDH) ont concerné les dettes des organismes suivants : l'ONCF (140 MDH), l'ONE (105 MDH) et les ERAC (24 MDH).

Certains EEP, de création récente, ont bénéficié de débloques au titre de l'équipement et/ou du fonctionnement en 2005 : **Agence du Sud** (219 MDH), **ANPME** (14 MDH), **Institut Supérieur de la Magistrature** (8 MDH) et **ANAM** (6 MDH).

Les principaux bénéficiaires (près de 80% du total des subventions en 2005) sont les EEP ou groupes d'EEP suivants : AREF (1.308 MDH), ONCF (951 MDH), ORMVA (877 MDH), Centres Hospitaliers (574 MDH), Enseignement Supérieur (568 MDH), Fondation Mohamed VI des Œuvres Sociales d'Education-Formation (537 MDH), BNDE (400 MDH), OFPPT (388 MDH), Agences de Développement Régional (369 MDH), ONMT (350 MDH), Centres de travaux (342 MDH), ADM (320 MDH), Agences Urbaines (288 MDH) et Entraide Nationale (254 MDH).

La situation comparative de ces subventions, pour 2004 et 2005, se présente comme suit² :

Nature des subventions	Réalizations LF 2004		Réalizations LF 2005	
	MDH	Part en %	MDH	Part en %
Fonctionnement	4 019,07	35,6	4 417,38	45,9
Equipement	3 209,81	28,5	3 300,64	34,3
Autres	4 048,94	35,9	1 909,98	19,8
Total	11 277,82	100,0	9 628,00	100,0

Autres : cette rubrique comprend les transferts au titre des dotations / augmentations de capital, des restructurations et des prises en charge de la dette de certains EEP.

Au titre de la loi de finances 2006, les réalisations en matière de subventions budgétaires aux EEP ont atteint **10.458 MDH** à fin août 2006 et ce, par rapport à des prévisions actualisées de **12.701 MDH**³, soit un taux de réalisation de 82%.

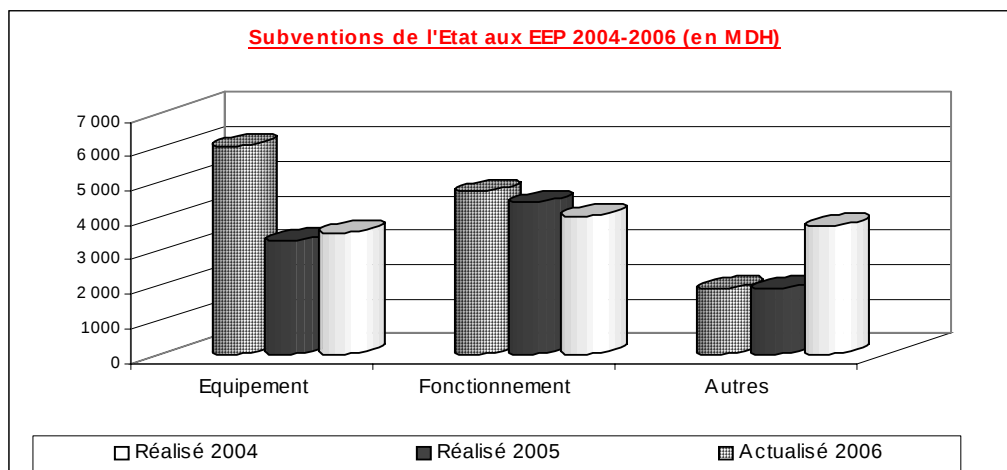
Les subventions au titre du projet de loi de finances pour l'année **2007** sont estimées à **10 MMDH**⁴.

¹ Détail à l'Annexe 5.

- ² Détail aux Annexes 5 et 7.

- ³ Détail à l'Annexe 6.

- ⁴ Les chiffres définitifs sont arrêtés après l'adoption des budgets des Ministères.



3.2 - AUTRES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT AUX EEP

Outres les subventions budgétaires, certains EEP bénéficient d'autres concours financiers de l'Etat. Il s'agit, notamment, du produit des taxes parafiscales perçues par ces Etablissements et de la prise en charge du personnel de certains Etablissements par le Budget Général de l'Etat.

3.2.1 - Les principales **taxes parafiscales**⁵ perçues au profit de certains Etablissements Publics totalisent plus de 1.700 MDH en 2005 contre 1.675 MDH en 2004. Il s'agit notamment de :

- la taxe de la formation professionnelle qui a rapporté à l'OFPPT 869 MDH en 2005 contre 832 MDH en 2004 ;
- la taxe de promotion du paysage audiovisuel national, collectée par l'ONE, les Régies de distribution et le sociétés délégataires et bénéficiant à la SNRT et à SOREAD-2M (193 MDH en 2005 contre 256 MDH en 2004) ;
- la taxe sur le poisson qui a alimenté le budget de l'ONP de 172 MDH en 2005 contre 136 MDH en 2004 ;
- la taxe de commercialisation des céréales perçue par l'ONICL et dont les recettes ont atteint 90 MDH en 2005 contre 121 MDH ;
- la taxe parafiscale à l'importation qui rapporté à l'ANPME 38 MDH en 2005 contre 32 MDH en 2004 et à l'EACCE 102 MDH contre 87 MDH en 2004 ;
- la taxe de promotion touristique destinée à l'ONMT atteignant 50 MDH en 2005 contre 45 MDH en 2004.

3.2.2 – Il est à noter que le **personnel** de certains Etablissements Publics continue, totalement ou partiellement, à relever de la fonction publique et leur rémunération **prise en charge par le Budget Général de l'Etat**. C'est le cas notamment des Universités, des AREF et des Centres Hospitaliers.

3.3 - PRODUITS PROVENANT DES EEP

Les réalisations au titre des produits provenant des EEP ont atteint, **au 31 décembre 2005**, un montant de **5.491 MDH**, enregistrant une baisse de 23% par rapport à 2004 et un taux de réalisation de 94% par rapport aux prévisions de la loi de finances au titre de la même année (5.869 MDH)⁶ et ce, en l'absence de la réalisation d'une partie des produits à provenir de l'OCP (500 MDH), cet établissement étant confronté à une situation financière déséquilibrée et à la problématique du financement de l'externalisation de sa caisse interne de retraite. Ces produits représentent 4,5% des recettes ordinaires du Budget Général de l'Etat contre 6,1% en 2004 et 4,6% en 2003. Cette baisse relative est due essentiellement au fait que l'année 2004 a connu le versement d'un **dividende exceptionnel de 1.543 MDH en provenance de IAM**. Les principaux versements en 2005, représentant près de 94% du total, ont concerné :

⁵ Ces taxes sont comprises dans les produits d'exploitation des EEP concernés.
⁶ Détail à l'Annexe 8.

Bank Al Maghrib : 1.704 MDH dont 1.010 MDH au titre des dividendes et 694 MDH au titre de la commission de change ;

IAM : 1.509 MDH (contre 3.430 MDH en 2004) dont 1.409 MDH au titre des dividendes et 100 MDH au titre de la redevance domaniale ;

OCP : 710 MDH au titre de la redevance des phosphates contre 642 MDH en 2004 ;

ANCFCC : 700 MDH au titre des produits de monopole contre 484 MDH en 2004 ;

CDG : 400 MDH au titre des dividendes contre 330 MDH en 2004 ;

ODEP : 155 MDH dont 113 MDH de produits de monopole et 42 MDH de redevance domaniale.

Quatre organismes ont assuré 84% des recettes en 2005, à savoir Bank Al Maghrib, IAM, ANCFCC et OCP.

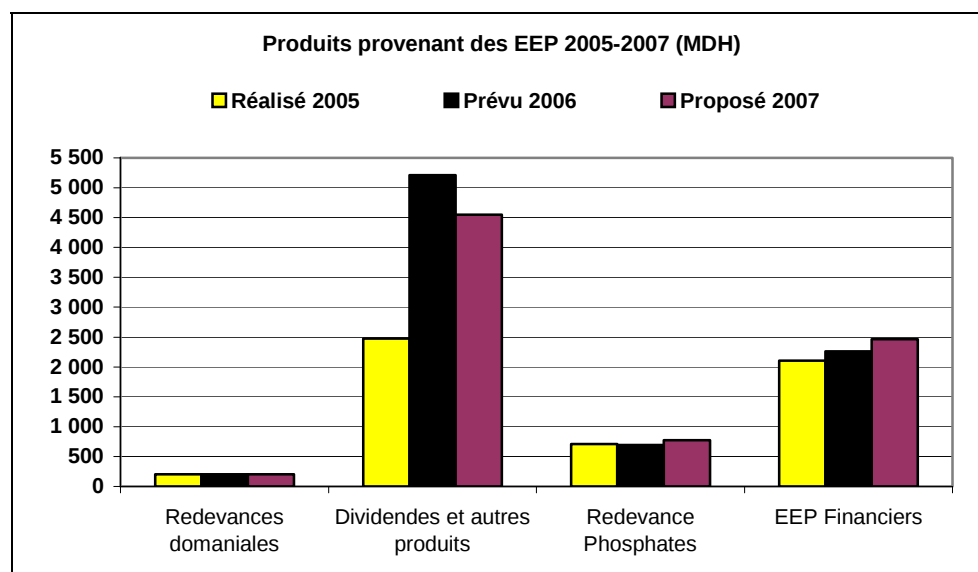
La loi de finances pour 2006 a prévu, au titre de ces produits, **un montant record de 8.370 MDH⁷**, en relation avec l'amélioration de la situation des Entreprises Publiques. A fin août 2006, les réalisations ont atteint 6.102 MDH, soit un taux de réalisation de 73%.

Au titre de l'année 2007, les propositions de produits provenant des EEP sont de **7.993 MDH**, en baisse de 4,5% par rapport à 2006 et ce, en raison, essentiellement, de la baisse des produits à provenir de IAM⁸ suite à la distribution exceptionnelle opérée en 2006.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de ces produits :

Nature des transferts*	Réalizations LF 2005		Prévisions LF 2006		Propositions LF 2007	
	MDH	Part en %	MDH	Part en %	MDH	Part en %
Produits provenant d'organismes financiers	2 104,00	38,3	2 262,00	27,0	2 466,00	30,9
Dividendes et autres produits	2 475,00	45,1	5 212,00	62,3	4 551,00	56,9
Redevances domaniales	202,00	3,7	202,00	2,4	202,00	2,5
Redevance phosphates	710,00	12,9	694,00	8,3	774,00	9,7
TOTAL	5 491,00	100,0	8 370,00	100,0	7 993,00	100,0
Variation en %	-		52,4%		-4,5%	

- *: hors recettes de la privatisation



- ⁷ Détail à l'Annexe 9.

- ⁸ Idem.